

1924 : adoption des armoiries de la commune

Jusqu'en 1924, Meyrin ne possédait pas d'armoiries. A l'instar des autres communes, elle utilisait pour ses documents officiels la mention et le timbre, très sobres, de « République et canton de Genève. Commune de Meyrin », avec les armoiries cantonales. Adoptés lors du rattachement de Meyrin à la Suisse et à Genève en 1815, ils devaient représenter et développer le sentiment d'union de la commune au canton.

Proposition cantonale

Dès la fin du XIXe s., certaines communes commencèrent à se doter d'armoiries. En 1924, le canton décida d'en faire adopter aux communes qui ne l'avaient pas encore fait. Il chargea ainsi les Archives d'Etat de leur faire des propositions. Meyrin reçut la sienne le 24 mai 1924¹. Le projet soumis ne semble pas avoir enthousiasmé le maire, M. Rochat, sans qu'on sache vraiment pourquoi. Dans un courrier du 27 mai 1924 à l'archiviste cantonal², il écrit : « ce n'est pas volontiers que j'appuierai l'adoption du blason du châtelain de Peney, une épée d'or à champ de gueules [c'est-à-dire sur fond rouge] » et il évoque d'autres idées suggérées par des Meyrinois, comme une croix blanche sur fond vert pour représenter les deux grandes routes traversant le village, ou le blason du genevois Philibert Berthelier qui aurait été châtelain de Feuillasse (à notre connaissance, il n'a en réalité aucun lien avec Feuillasse).

Hommage à deux familles nobles

Le 15 octobre 1924, l'archiviste d'Etat soumet un deuxième projet : des armoiries formées par la juxtaposition de celles de deux anciennes familles nobles de Meyrin, les de Meyrin et de Livron, sur fond vert et rouge (couleurs traditionnelles de Meyrin, d'origine inconnue, qui ne figuraient pas sur les blasons originaux des familles). Ces armoiries sont approuvées par le Conseil municipal dans sa séance du 11 novembre 1924. Ces familles ayant à elles deux possédé les seigneuries de Meyrin, Mategnin, Cointrin et Feuillasse, les armoiries revêtent un aspect symbolique en figurant l'union de ces villages réunis depuis 1794.

La famille de Meyrin, déjà mentionnée en 1289, possédait à Meyrin des terres et une maison forte entourée de fossés, en face de l'actuelle église St-Julien. La première représentation de leurs armoiries (sceau), une épée et deux croissants adossés, date de 1314. Les de Livron quant à eux possédaient le château de Feuillasse avec les seigneuries de Mategnin et de Cointrin aux XVIe et XVIIe s. Leurs armoiries figurent notamment sur un linteau de porte du château Alpar (inclus aujourd'hui dans l'aéroport) et une borne.

Identité visuelle

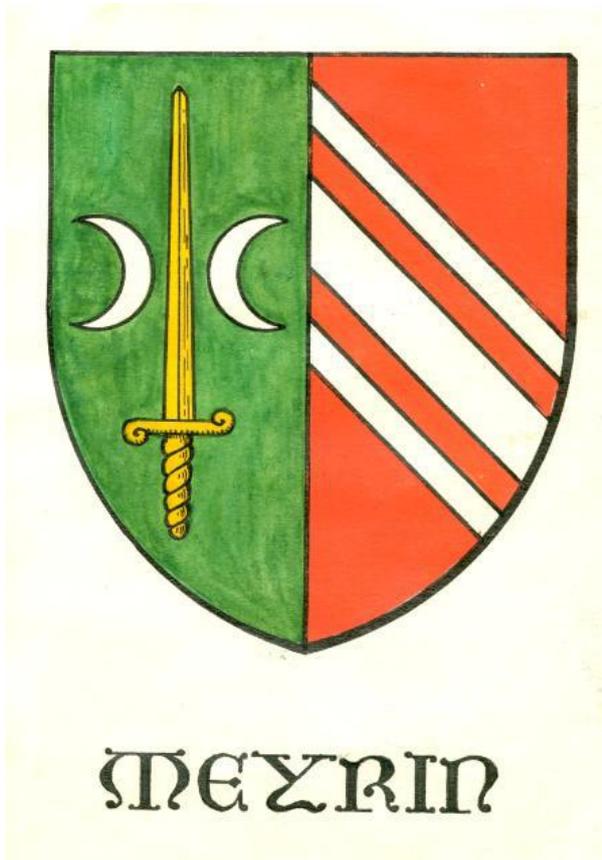
L'adoption d'armoiries ne relevant pas pour Meyrin d'un besoin, leur utilisation ne fut ni immédiate ni systématique : il faut en effet attendre 1942 pour trouver la première utilisation des armoiries sur les comptes-rendus administratifs. A la fin des années 30, le papier à tête et le timbre communal n'arboraient pas encore la « nouvelle identité visuelle » de la commune, même si on trouve déjà des enveloppes munies des nouvelles armoiries.

¹ courrier non retrouvé dans les archives communales

² ACM A.2.09, Copie-lettres 15 mars 1924-6 avril 1926

Description héraldique des armoiries de Meyrin :

Parti, au 1 de sinople, à l'épée haute d'or accostée en cœur de deux croissants adossés d'argent, au 2 de gueules à la bande d'argent et accompagnée de deux cotices de même.



Dessin des armoiries encarté dans le pv du Conseil municipal du 03.06.1924. Il s'agit probablement du dessin de l'archiviste d'Etat sur lequel le Conseil municipal s'est basé pour adopter les armoiries.